RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU COORDONNATEUR DE LA FIABILITÉ

Rôles et responsabilités du coordonnateur de la fiabilité

Les rôles et les responsabilités qui correspondent à la fonction de coordonnateur de la fiabilité selon le modèle de fiabilité du NERC sont présentés ci-après. Dans les faits, la direction Contrôle des mouvements d'énergie (la «direction CMÉ») du Transporteur exerce déjà ces rôles et responsabilités au Québec, et ce depuis l'introduction du modèle en question.

Ce tableau présente les fonctions de :

- Coordonnateur de la fiabilité comme entité responsable ;
- Responsabilités en matière d'opérations de transport ;
- Responsabilités en matière d'opérations d'équilibrage ;
- Relations avec les autres entités responsables en mode prévisionel ; et
- Relations avec les autres entités responsables en temps réel.

1 Entité responsable – Coordonnateur de la fiabilité

Entité responsable Coordonnateur de la fiabilité	Conformité Hydro-Québec TransÉnergie *(Oui/Non)*
Il incombe au coordonnateur de la fiabilité d'assurer la fiabilité d'exploitation en temps réel de sa zone de coordination, en collaboration avec le coordonnateur en charge de la « vue étendue » ou (zone élargie) voisine. La « vue étendue » comprend la connaissance de la situation de ces zones de coordination voisines.	**Oui**
Les responsabilités du coordonateur de la fiabilité s'appliquent à la fois aux opérations de transport et d'équilibrage, et il détient l'autorité nécessaire pour demander aux autres entités responsables de prendre certaines mesures visant à assurer un fonctionnement fiable de sa zone de coordination de la fiabilité.	**Oui**

1 Opérations de transport

Responsabilité en matière d'opérations de transport	Conformité Hydro-Québec TransÉnergie *(Oui/Non)*
Le coordonnateur de la fiabilité et l'exploitant de réseau de transport jouent des rôles similaires, mais de portées différentes. L'exploitant de réseau de transport a la responsabilité directe de sa propre zone.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de *Transmission Operator* («TOP»)
Le coordonnateur de la fiabilité est également responsable, en collaboration avec les autres coordonnateurs, de l'ensemble de l'interconnexion. Il doit ainsi avoir une « vue étendue », qui va au-delà des limites de sa zone, afin de lui permettre de gérer cette dernière selon les limites de fiabilité des réseaux interconnectés (IROL:Interconnection Reliability Operating Limits).	**Oui** Note : Le Québec est une Interconnexion avec un seul *Reliability Coordinator* («RC»)
Si l'exploitant de réseau de transport n'est pas tenu d'avoir cette « vue étendue », c'est par contre une obligation pour le coordonnateur de la fiabilité. Le coordonnateur de la fiabilité peut demander à un exploitant de réseau de transport intervenant dans sa zone de fiabilité de prendre toute mesure nécessaire pour éviter un dépassement des limites de fiabilité des réseaux interconnectés.	**Oui**

1 Opérations d'équilibrage

Responsabilité en matière d'opérations d'équilibrage	Conformité Hydro-Québec TransÉnergie *(Oui/Non)*
Il incombe au coordonnateur de la fiabilité d'assurer le maintien de l'équilibre entre l'offre et la demande dans sa zone de fiabilité, ce qui, par voie de conséquence, assure le maintien de la fréquence de l'Interconnexion à la valeur de consigne.	**Oui**
Il incombe au responsable de l'équilibrage d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande dans sa zone d'équilibrage. Le coordonnateur de la fiabilité peut demander à un responsable de l'équilibrage dans sa zone de fiabilité de prendre toute mesure nécessaire au maintien de l'équilibre offre-demande.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de *Balancing Authority* («BA»)

1 **Relations avec les autres entités responsables (mode prévisionnel)**

En mode prévisionnel	Conformité Hydro-Québec TransÉnergie *(Oui/Non)*
1. En collaboration avec les autres coordonnateurs de la fiabilité, les planificateurs du transport, le coordonnateur de la planification et les fournisseurs de services de transport, le coordonnateur de la fiabilité assure la coordination pour tout ce qui concerne les limites du réseau de transport.	**Oui**
2. Reçoit les données relatives aux installations et les données opérationnelles des exploitants de centrales, des courtiers responsables de l'approvisionnement, des propriétaires de réseaux de transport, des propriétaires de centrales et des exploitants de réseaux de transport.	**Oui**
3. Reçoit la réaffectation de la production de la part des responsables de l'équilibrage et transmet les ajustements de réaffectation aux responsables de l'équilibrage afin de ne pas dépasser les limites prévues dans la zone de fiabilité (en cas de non-résolution au moyen des mécanismes du marché).	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de BA
4. Reçoit des programmes d'exploitation intégrés (production, échanges, retraits) de la part des responsables de l'équilibrage, en vue de l'analyse de fiabilité de la zone de fiabilité.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de BA
5. Reçoit les demandes et programmes de retraits ou plans	**Oui** Note : HQT (CMÉ)

En mode prévisionnel	Conformité Hydro-Québec TransÉnergie *(Oui/Non)*
de maintenance se rapportant au transport et à la production, respectivement de la part des exploitants de réseaux de transport et des exploitants de centrales, en vue de l'analyse de fiabilité.	exerce aussi les fonctions de TOP
6. Reçoit les transactions d'échange de la part des responsables des échanges en vue de l'analyse de la fiabilité.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de *Interchange Authority* («IA»)
7. Calcule les limites de fiabilité des réseaux interconnectés, à partir des caractéristiques nominales des équipements spécifiés par les propriétaires de réseaux de transport et les propriétaires de centrales, et fournit les résultats aux exploitants de réseaux de transport.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de TOP
8. Assiste les exploitants de réseaux de transport à établir et à coordonner les limites d'exploitation des réseaux.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de TOP
9. Transmet un refus de transaction d'échange aux responsables des échanges, en tenant compte de l'analyse de fiabilité (si l'analyse de fiabilité commande un tel refus)	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de IA
10. Fournit des analyses de fiabilité aux exploitants de réseaux de transport, aux exploitants de centrales et au(x) responsable(s) de l'équilibrage dans sa zone, ainsi qu'aux	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de TOP et

En mode prévisionnel	Conformité Hydro-Québec TransÉnergie *(Oui/Non)*
autres coordonnateurs de la fiabilité impliqués.	de BA
11. Demande aux exploitants de centrales et aux exploitants de réseaux de transport de réviser respectivement les programmes et plans de retrait de l'exploitation des lignes et appareils se rapportant à la production et au transport, dans le cadre des ententes.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de TOP
12. Reçoit l'information sur l'équilibrage transmise par les responsables de l'équilibrage, pour suivi.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de BA
13. Reçoit l'approbation définitive ou le refus des transactions d'échange de la part du responsable des échanges.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de IA
14. Coordonne la capacité de transfert disponible avec les fournisseurs de services de transport.	**Oui**
15. Élabore des conventions et/ou des méthodes d'exploitation avec les propriétaires de réseaux de transport.	**Oui**
16. Assure une coordination avec les exploitants de réseaux de transport sur les plans de remise en charge de réseaux, les plans d'urgence et les services reliés à la fiabilité.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de TOP

1 **Relations avec les autres entités responsables (temps réel)**

En temps réel	Conformité Hydro-Québec TransÉnergie *(Oui/Non)*
17. Coordonne les processus et les mesures concernant la fiabilité avec les autres coordonnateurs de la fiabilité.	**Oui**
18. Reçoit en temps réel les données opérationnelles de la part du responsable de l'équilibrage, du responsable des échanges, ainsi que de l'exploitant de réseau de transport, pour suivi.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de TOP, de BA et de IA
19. Transmet des alertes requises concernant la fiabilité aux exploitants de centrales, aux exploitants de réseaux de transport, aux fournisseurs de services de transport, aux responsables de l'équilibrage, aux responsables des échanges, aux coordonnateurs de la planification, aux entités régionales de fiabilité et à la NERC.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de TOP, de BA et de IA
20. Émet des directives concernant les actions correctives et les procédures d'urgence (réductions ou délestages par exemple) aux exploitants de réseaux de transport, au(x) responsable(s) de l'équilibrage et aux responsables des échanges.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de TOP, de BA et de IA
21. Définit les exigences en matière de fiabilité à l'intention des responsables de l'équilibrage.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de BA

En temps réel	Conformité Hydro-Québec TransÉnergie *(Oui/Non)*
22. Reçoit la vérification des procédures d'urgence de la part des responsables de l'équilibrage	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de BA
23. Reçoit les avis d'interruption de programmes d'échange transmis par les responsables de l'équilibrage.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de IA
24. Demande aux responsables de l'équilibrage de réaffecter la production.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de BA
25. Dirige l'utilisation des dispositifs de contrôle de transit par les exploitants de réseaux de transport.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de TOP
26. Répond aux demandes provenant des exploitants de réseaux de transport pour les aider à atténuer les surcharges d'équipement.	**Oui** Note : HQT (CMÉ) exerce aussi les fonctions de TOP